

Bulletin des élus RN et apparentés au Conseil Municipal de La Vôge-les-Bains



■ L'ÉDITO de Sébastien Humbert

Chers habitants de Bains-les-Bains, Hautmougey et Harsault,

Alors que l'année passée s'est révélée difficile et éprouvante pour chacun d'entre nous en raison d'une crise sanitaire et économique qui bouleverse notre quotidien, nous ne pouvons qu'espérer le meilleur pour la suite.

La gestion calamiteuse de cette crise par le gouvernement d'Emmanuel Macron laissera des traces indélébiles pour notre pays avec une économie sacrifiée, des libertés fondamentales en net recul, une austérité qui aura plongé nos hôpitaux dans le chaos et des collectivités locales de plus en plus livrées à elles-mêmes.

Ces collectivités locales, à l'image de nos communes, ont continué à fonctionner et le débat public a heureusement pu se poursuivre.

À La Vôge-les-Bains, d'importantes délibérations ont été prises comme le vote d'un règlement intérieur du Conseil Municipal qui a révélé au grand jour une volonté de museler l'opposition.

Nous nous défendrons et continuerons à faire entendre notre voix dans ce Conseil Municipal où les décisions sont bien souvent prises de manière unilatérale par le Maire et sa « garde rapprochée ». Vous pouvez compter sur nous !

Je vous souhaite, au nom du groupe d'élus « Rassembler à La Vôge-les-Bains », une bonne année 2021, une bonne santé et le meilleur pour vous et vos proches !



<https://www.facebook.com/SebastienHumbertRN>

■ Bonne année !



Les élus du groupe « Rassembler à La Vôge-les-Bains » vous souhaitent une belle et heureuse année 2021 !

■ Retransmettre en direct les séances du Conseil Municipal : une nécessité démocratique !



Alors que de nombreuses communes vosgiennes ont opté pour la retransmission de leurs séances pour en assurer le caractère public en cette période de crise sanitaire, nous demandons une nouvelle fois à Frédéric Drevet, maire de La Vôge-les-Bains, de prendre cette mesure !

■ Commerces : Une situation préoccupante !



Le déclin commercial de La Vôge-les-Bains s'est amorcé il y a quelques années maintenant, bien avant la crise sanitaire que nous traversons et qui fragilise encore plus notre offre commerciale en diminution perpétuelle.

Mais récemment, c'est deux entreprises incontournables, présentes depuis de nombreuses années, qui ont cessé leur activité : le traiteur de la place et un des deux salons de coiffure que compte notre ville.

Malheureusement, parmi les commerçants de notre commune, d'autres réfléchissent aussi sérieusement à stopper leur activité. Cela serait catastrophique pour l'attractivité de notre station thermale dont

l'image se dégrade. En effet, selon l'enquête clientèle d'Avril à Juin 2020 réalisée avec le cabinet AID, 62% des clients jugent le commerce en perte de vitesse à La Vôge-les-Bains.

Alors que parmi les principales raisons de la fréquentation du centre-bourg de Bains-les-Bains, 29% disent y venir pour se rendre dans un commerce, nous devons conforter notre rôle de centralité au cœur d'un bassin de vie rurale fonctionnant en interdépendance avec une dizaine de communes alentours.

Notre groupe d'élus a formulé de nombreuses propositions à la Majorité de Frédéric Drevet pour aider les commerçants en cette période difficile : aucune n'a été

retenue et les seules réponses apportées par la Municipalité ont été l'exonération de plusieurs mois de loyers sur 2 locaux commerciaux loués par la commune, le déploiement de banderoles et une distribution de tracts... Cela n'est pas suffisant !

Alors que lors du vote du Budget Primitif 2020, nous nous étions étonnés de l'absence d'aide aux commerçants et avons proposé la création d'un fond d'urgence, par convention avec la Région, Frédéric Drevet, nous avait répondu qu'il aurait la possibilité de le faire, s'il le souhaitait, dans l'année via une Décision Modificative budgétaire, force est de constater qu'aucune mesure allant dans ce sens n'a été prise !

Nos élus se sont opposés à la transformation de l'ancien Trésor Public en restaurant !



Les locaux du Trésor Public sont totalement inadaptés à ce type d'activité et on peut déjà prévoir une explosion des surcoûts liés aux travaux qui pourraient atteindre au final 250.000€ (215.000€ votés par la Majorité).

La vacance en locaux commerciaux s'élève à 41% dans notre commune avec de belles cellules commerciales disponibles.

Le rôle d'une commune n'est pas d'entrer en concurrence avec les propriétaires privés dont certains ont investi récemment dans des cellules commerciales neuves.

Les locaux du Trésor Public pourraient facilement accueillir une Police Municipale et doivent, selon nous, être réservés pour cela ou pour l'accueil d'un autre service public.

Enfin, le parking de l'hôtel de ville, utile à nos commerçants, pourrait disparaître au profit d'une terrasse pour ce futur restaurant. Cela serait préjudiciable pour le commerce et constituerait une dépense injustifiée puisque tout ce secteur du centre a récemment été refait à neuf !

■ Notre groupe a présenté une motion pour l'organisation d'un référendum local portant sur le nom de notre commune nouvelle



Lors du Conseil Municipal du 26 novembre 2020, Sébastien Humbert a présenté la motion du groupe « Rassembler à La Vôge-les-Bains » pour l'organisation d'un référendum local portant sur le nom de notre commune nouvelle.

Les habitants des communes historiques de Bains-Les-Bains, Hautmougey et Harsault n'ont pas été officiellement consultés lors de l'adoption du nom « La Vôge-les-Bains », le but de ce référendum était, comme vient de le faire la commune de *Capavenir Vosges*, de réparer ce manquement démocratique en interrogeant les administrés.



Conseil Municipal du lundi 9 novembre 2020
(Motion transmise par mail en mairie le 07/11/2020)

Motion : Pour l'organisation d'un référendum local portant sur le nom de notre commune nouvelle

Exposé des motifs :

La municipalité de La Vôge-les-Bains a initié le remplacement de ses panneaux d'entrée de ville faisant désormais apparaître, sous les noms historiques de nos villages, la mention : « C^{NE} de La Vôge-les-Bains ».

Au-delà du caractère tardif du remplacement de ces panneaux (la commune nouvelle a été créée le 1^{er} janvier 2017), la question de la légitimité du nom retenu se pose à nouveau.

En effet, les habitants des communes historiques de Bains-Les-Bains, Hautmougey et Harsault n'ont pas été officiellement consultés lors de l'adoption du nom « La Vôge-les-Bains ».

Il apparaît primordial, pour réparer ce manquement démocratique et avant le remplacement de la totalité des panneaux, d'interroger les habitants sur le nom qu'ils souhaitent attribuer à leur commune.

Compte-tenu de son histoire et de sa notoriété dans les domaines touristique, thermal et même culturel, le retour du nom « Bains-les-Bains », y compris dans la perspective d'un maintien en commune nouvelle, apparaît être une nécessité.

À l'instar de la consultation publique organisée en novembre 2020 par la municipalité de Capavenir Vosges, les habitants devraient pouvoir se prononcer sur 3 choix : garder le nom « La Vôge-les-Bains », revenir au nom « Bains-les-Bains » ou choisir un autre nom.

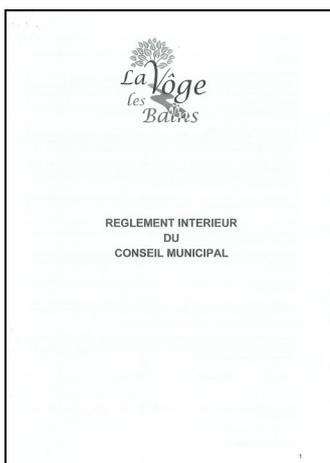
Motion :

Les élus municipaux de La Vôge-les-Bains, réunis en Conseil Municipal le 9 novembre 2020, souhaitent l'organisation d'un référendum local portant sur le choix du nom de notre commune nouvelle.

Motion déposée par Sébastien Humbert, Delphine Claudic, Jean-Christophe Hoffmann et Cécile Adelbrecht.

► **Le maire, Frédéric Drevet, ainsi que la totalité des élus de sa Majorité ont voté CONTRE cette motion !**

■ Frédéric Drevet fait voter un Règlement Intérieur plus contraignant pour les élus d'opposition !



Le maire, Frédéric Drevet, fait voter un Règlement Intérieur plus contraignant pour les élus d'opposition :

- Non-transmission du projet de Règlement Intérieur afin que nous puissions l'étudier et éventuellement l'amender avant de l'adopter
- Refus d'envoyer les rapports en même temps que l'ordre du jour et donc impossibilité de les étudier
- Mise en place d'un délai contraignant de deux jours avant la séance pour pouvoir consulter les dossiers et uniquement en mairie, ce qui est a priori illégal puisque le Tribunal Administratif de Versailles a jugé que le délai de 48h faisait obstacle au droit à l'information des conseillers municipaux, compte tenu des délais de convocation. Nous avons déposé un recours gracieux.

■ Notre groupe s'est opposé au transfert de notre Plan Local d'Urbanisme communal (PLU) à l'intercommunalité



Notre groupe s'est opposé au transfert de notre Plan Local d'Urbanisme communal (PLU) à l'intercommunalité. Le passage en PLU intercommunal retirerait à la commune la maîtrise de son foncier constructible et donc de son développement potentiel.

Sébastien Humbert a indiqué ne pas vouloir que notre souveraineté communale et nos leviers de développement soient transférés à l'agglomération d'Épinal.

La Majorité s'est également positionnée en faveur du non-transfert de cette compétence communale.

■ Notre commune s'engage pour la démarche de labellisation Forêt d'Exception® de l'ONF



Nous avons voté favorablement pour l'engagement de notre commune dans la démarche Forêt d'Exception®.

Depuis 2008, quinze forêts choisies parmi les forêts domaniales gérées par l'ONF sur l'ensemble du territoire, sont officiellement engagées dans la démarche Forêt d'Exception®.

Ce réseau de référence en matière de gestion durable du patrimoine forestier, fédère les acteurs du développement économique local et la mise en valeur du patrimoine naturel.

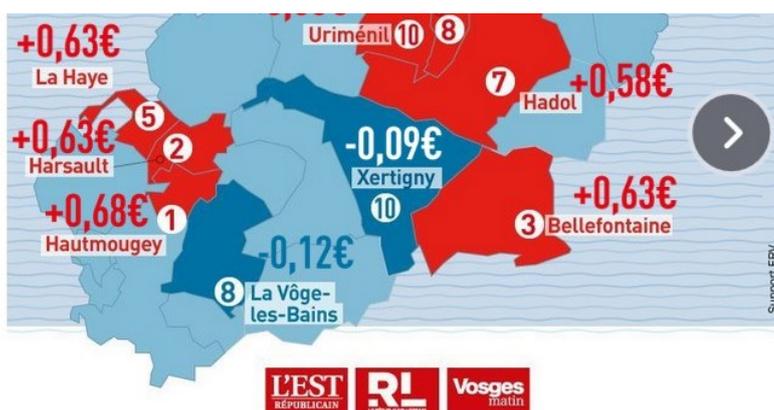
Ce dispositif est assez pertinent pour un territoire comme le nôtre, boisé et touristique, où la forêt représente un atout à valoriser.

Alors que le projet de Parc National Régional comprenant le Sud

des Vosges a été abandonné au profit d'un parc national en Bourgogne-Champagne, ce projet constitue une opportunité pour notre territoire et sa notoriété. On trouve d'ailleurs dans ce label des orientations similaires aux objectifs qu'on retrouve dans les chartes des PNR comme la création d'une économie locale en circuit-court pour valoriser le bois comme matériau.

Ce projet de labellisation, qui comprendra aussi un volet de valorisation du site du Parapluie à Bains-les-Bains, nous semble plutôt positif.

■ Une augmentation du prix de l'eau prévisible !



Nous avons alerté : le transfert des compétences *eau et assainissement* aux communes d'agglomération, rendu obligatoire par la Loi NOTRe au 1er janvier 2020, entraînera une augmentation du prix de l'eau dans nos territoires ruraux!

C'est encore une fois le territoire de la Vôge, pourtant le plus pauvre de l'agglomération d'Épinal, qui sera le plus impacté et notamment les communes déléguées d'Hautmougey et Harsault appartenant à la commune nouvelle de La Vôge-les-Bains !